

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet PSRD-Génie géotech. / d'excavation	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8032-120005/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client T8032-120005	Date 2012-08-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-027-1723	
File No. - N° de dossier PWL-2-35030 (027)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jackson, Dahlia	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl027
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5918 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Projet du passage international de la rivière Détroit Windsor (Ontario) Detroit (Michigan)	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION NO. 003

La présente modification vise à fournir: 1) les réponses à des demandes de clarification et 2) à apporter des révisions aux sections DDP suivantes: i) Modalités, Conditions et Clauses, Conditions supplémentaires (CS), CS1 Exigences relatives à la sécurité, ii) Énoncé de Projet / Cadre de référence et iii) la Formulaire de proposition de prix (Annexe C)

1. Demande de clarification

- Q1 Section AP-1-1.5 Réunions : L'expert-conseil retenu doit assister aux réunions, consigner les points abordés et rédiger et distribuer les procès-verbaux des réunions. Sans tenir compte du nombre de réunions expressément indiquées dans la section SR-1-1.2.2 et dans le tableau de proposition du prix pour l'étape 1 des travaux exécutés au Canada, veuillez définir le nombre de réunions, ainsi que leur durée prévue et leur emplacement, qui doivent être incluses dans l'établissement du prix pour la présente proposition.
- R1. Les cinq réunions avec les autorités contractuelles des É.-U. indiquées à la section SR-1-1.2 ne représentent pas un nombre prédéterminé de réunions avec les autorités américaines. On demande en fait au répondant de fournir un prix représentatif qui formera la base de paiement pour le nombre de réunions qui s'avèreront nécessaires. Ces réunions se tiendront aux É.-U. et dureront environ quatre heures chacune. L'Annexe C – Formulaire de proposition de prix, a été modifiée afin d'inclure ces cinq réunions aux É.-U.

Nota : Dans le Formulaire de proposition de prix (Annexe C), ajouter la ligne « Cinq (5) réunions » juste en dessous de la ligne « Esplanade américaine – 20 trous de sondage à une profondeur de 30 m (ou 2 m dans le substrat rocheux) ». Voir le Formulaire de proposition de prix révisé (ci-joint).

Les cinq réunions indiquées pour l'étape 1 des travaux exécutés au Canada à l'Annexe C - Formulaire de proposition de prix servent aussi à établir un prix représentatif et formeront la base de paiement pour le nombre de réunions qui s'avèreront nécessaires. Ces réunions se tiendront à Windsor et dureront environ quatre heures chacune.

- Q2. Sections DP-2-2.1 – Justification et SR-2-2.3 – Tâches, ainsi que l'Annexe C – Formulaire de proposition de prix : La DDP vise à fournir des services permettant d'obtenir de l'information sur le sous-sol et de la documenter dans un Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol, pour usage dans un approvisionnement en partenariat public-privé en relation avec le pont et les esplanades. Préciser si les coûts de préparation du Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol doivent être compris dans les coûts liés aux trous de sondage (répartis selon les nombres de trous de sondage indiqués pour l'Étape 1 – travaux exécutés au Canada et l'Étape 2 – travaux exécutés aux États-Unis, respectivement), indiqués séparément dans un formulaire de proposition de prix révisé, ou exclus de la proposition de prix.

-
- R2. Nous souhaitons que les coûts d'interprétation des trous de sondage et de préparation du Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol soient inclus dans les coûts des trous de sondage, et non indiqués séparément.
- Q3. À la section DP-2-2.2.1 Date de début prévue et DP-2-2.2.2 Dates jalons à respecter : pourriez-vous confirmer que les dates de début prévues de l'échéancier seront considérées être la dernière date à laquelle l'accès et la localisation des services publics pour les propriétés privées sont autorisés, documentés et transmis à l'expert-conseil retenu pour les étapes respectives des travaux exécutés aux États-Unis et au Canada?
- R3. Oui, c'est exact.
- Q4. À la section DP-2-2.2.1 Date de début prévue et DP-2-2.2.2 Dates jalons à respecter : Le travail de nuit sera-t-il permis pour les études aux É.-U. et au Canada?
- R4. L'autorisation du travail de nuit, que ce soit sur la rive canadienne ou la rive américaine de la rivière Detroit, ne relève pas de Transports Canada. TC ne peut donc pas donner de réponse définitive à cette question. Les répondants devraient s'adresser aux municipalités concernées pour obtenir les clarifications et les permis nécessaires.
- Q5. Section DP-7 Enjeux : veuillez clarifier si les coûts de protection de la sécurité du site relativement à l'accès au site par des tiers et à la perturbation du travail du personnel sur place ou encore au vandalisme et au vol d'équipement de sondage doivent être inclus dans la somme forfaitaire et dans l'établissement du taux unitaire des études visant les sites de l'esplanade et du pont aux É.-U.
- R5. Transports Canada exige un prix « tout compris » pour les travaux et donc tous ces coûts devraient être inclus dans la somme forfaitaire.
- Q6. Selon la section SR-1-1.2.1 – Pont principal et approches, les caractéristiques géophysiques transversales sont requises « à un endroit afin de définir les propriétés dynamiques des morts-terrains très meubles à fermes ». Cette exigence vise-t-elle à indiquer un emplacement aux États-Unis et l'autre au Canada, ou un seul emplacement encore indéfini?
- R6. Les caractéristiques géophysiques transversales sont requises à deux emplacements : un en territoire canadien, l'autre en territoire américain.
- Q7. Section SR-1-1.2.1 – Pont principal et approches : L'étendue de la DDP comprend la consignation des propriétés du sol associées à la conception des fondations et du remblai. Aucune exigence n'a été définie quant au nombre minimal et au type des essais en laboratoire auxquels soumettre le sol et la roche. Le ministère des Transports de l'Ontario exige habituellement que 25 % des échantillons de sol soient soumis aux essais de classification (p. ex. détermination des limites d'Atterberg, analyses granulométriques); dans le cadre des travaux antérieurs, on a soumis tous les échantillons à la détermination de la teneur en eau naturelle. Une caractérisation adéquate des propriétés de tassement des remblais du sol nécessitera des essais

oedométriques (norme ASTM D2435-04). Une caractérisation de la résistance du sol peut nécessiter des essais triaxiaux (norme ASTM D4767). Une caractérisation de la résistance et de la déformabilité du substrat rocheux peut requérir des essais de compression uniaxiale avec mesures des contraintes et des essais d'indice de charge ponctuelle. Les prix proposés peuvent varier grandement selon l'étendue prévue des essais en laboratoire (ou l'absence de tels essais); par ailleurs, l'étendue des essais en laboratoire influera considérablement sur la gestion des risques liés à ce projet et sur la qualité du Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol.

Veillez indiquer le nombre minimal d'essais de roche et de sol à prévoir dans le prix de cette proposition, et si l'on doit indiquer séparément les prix des essais en laboratoire ou exclure ces essais pour le moment.

- R7. Transports Canada s'attend à ce que le soumissionnaire entreprenne le nombre nécessaire d'essais en laboratoire, qui serviront à définir adéquatement les conditions dans le Rapport préliminaire et dont les résultats seront utilisés ultérieurement par le Promoteur-concepteur. On s'attend à ce que les soumissionnaires indiquent le nombre d'essais en laboratoire qu'ils jugent nécessaires à ces fins.

Aux fins de la soumission, les soumissionnaires doivent indiquer les prix des essais en laboratoire liés aux travaux sur les territoires américain et canadien comme si ces travaux étaient exécutés pour le département des Transports du Michigan et le ministère des Transports de l'Ontario, respectivement. Prévoir que 25 % des échantillons nécessiteront des essais en laboratoire pour la soumission. Ces prix seront ajustés au besoin au moment de l'exécution effective des travaux.

Noter qu'on a modifié l'Annexe C – Formulaire de proposition de prix, en y ajoutant une ligne destinée aux essais en laboratoire pour a) l'Étape 1 – travaux exécutés au Canada et b) l'Étape 2 – travaux exécutés aux États-Unis.

- Q8. Section SR-1-1.2.1 – Pont principal et approches : L'étendue de la DDP comprend la collecte de l'information relative à la composition chimique des eaux souterraines (particulièrement à la teneur en sulfure d'hydrogène), aux fins des travaux d'assèchement ou d'élimination de l'écoulement artésien et pour connaître les effets possibles sur la durabilité des éléments structuraux. Aucune exigence n'a été définie quant au nombre minimal et au type des essais en laboratoire liés à la composition chimique environnementale des eaux souterraines, du sol et des matériaux de remblai (et concernant les problèmes naturels et autres problèmes liés à la composition chimique) à effectuer. Veillez indiquer le nombre minimal d'essais liés à la composition chimique environnementale des eaux souterraines, du sol et des matériaux de remblai à prévoir dans le prix de cette proposition, et si l'on doit indiquer séparément les prix des essais en laboratoire ou exclure ces essais pour le moment.
- R8. Les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences d'essai suivantes en ce qui a trait au sol et à la composition chimique des eaux souterraines :

- 20 échantillons d'analyse du sol sur les territoires canadien et américain (pour un total de 40 échantillons);
- 15 échantillons d'analyse des eaux souterraines sur les territoires canadien et américain (pour un total de 30 échantillons).

Les analyses de la composition chimique du sol et des eaux souterraines doivent viser :

- les COV;
- les métaux conformément aux exigences municipales/de l'État/provinciales/fédérales relatives aux terrains industriels;
- le pH et la conductivité électrique;
- l'anion/le cation (eaux souterraines seulement);
- les hydrocarbures pétroliers;
- le sulfure d'hydrogène;
- les BPC.

Noter qu'on a modifié l'Annexe C – Formulaire de proposition de prix, en y ajoutant une ligne destinée aux analyses de la composition chimique du sol et des eaux souterraines et aux essais en laboratoire pour a) l'Étape 1 – travaux exécutés au Canada et b) l'Étape 2 – travaux exécutés aux États-Unis.

Q9. Section SR-1-1.2.1 – Pont principal et approches : L'étendue de la DDP exige d'installer des piézomètres dans tous les trous de sondage pour mesurer la pression d'eau interstitielle dans le sol et les morts-terrains des remblais ainsi que dans le trou de la carotte de roche. Veuillez préciser s'il faut inclure :

a) deux piézomètres, dont un dans le sol et l'autre dans la roche pour chaque trou de sondage;

b) ou un piézomètre dans le sol/les morts-terrains des remblais ou dans le trou de la carotte de roche.

R9. Il faut deux piézomètres, dont un dans le sol et l'autre dans la roche pour chaque trou de sondage.

Q10. Section SR-2-2.2.3 – Esplanade douanière américaine : La DDP indique que les 50 trous de sondage doivent être percés en supplément aux travaux exécutés antérieurement à l'esplanade douanière américaine. Veuillez indiquer les rapports des travaux exécutés antérieurement à l'esplanade américaine, et joindre des exemplaires de ces rapports.

R10. Tous les rapports des travaux exécutés antérieurement à l'esplanade américaine seront fournis à l'expert-conseil retenu.

Q11. Section SR-2-2.3 – Tâches : Veuillez confirmer si le deuxième volet des travaux, relatif aux rapports et/ou notes de service fournissant des recommandations géotechniques,

sur la chaussée et les fondations, doit à présent faire partie de la proposition de prix. Si ces services sont exigés dans la proposition de prix, veuillez l'indiquer sur une ligne, avec l'ampleur du travail attendu et son prix.

- R11. Oui, ces services sont exigés dans la proposition de prix, étant donné qu'ils seront inclus dans le prix global. Veuillez consulter l'Addenda n° 002, Réponse A6 pour connaître l'étendue et le but du deuxième volet.
- Q12. Section SR – Services requis : l'expert-conseil retenu doit répondre aux demandes d'information. Veuillez préciser si ces demandes sont associées au cours normal des études et de la production de rapports, ou si l'on doit répondre aux demandes d'information des soumissionnaires ou des autres intervenants après le dépôt de la version définitive du Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol. Si c'est le second cas qui s'applique, veuillez définir l'ampleur du travail à prévoir dans le prix de cette proposition.
- R12. À cette étape du projet, nous considérons que les demandes d'information sont celles associées au cours normal des études et de la production de rapports, dont le Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol. Il n'est pas prévu que l'expert-conseil retenu devra, à cette étape, répondre aux demandes d'information des soumissionnaires et autres intervenants une fois que le Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol aura été préparé; sinon, Transports Canada entreprendra des discussions et des négociations à propos des honoraires à payer pour les réponses à de telles demandes.
- Q13. L'expert-conseil (ou son équipe et ses sous-traitants) retenu pour ces travaux sera-t-il dispensé de fournir :
- a) les services de consultation géotechnique, ou liée aux fondations ou à la conception des chaussées, au soumissionnaire retenu pour le partenariat public-privé et/ou ses sous-traitants?
et/ou
 - b) d'autres services de consultation au soumissionnaire retenu pour le partenariat public-privé et/ou ses sous-traitants, non liés à l'étendue des travaux visés par cette proposition, par exemple des essais de matériaux de construction et services de consultation connexes, des services environnementaux, etc.?
- R13. Voir les clarifications transmises antérieurement dans la Modification n° 002.

2. Révisions DDP

- i) **Modalités, Conditions et Clauses, Conditions supplémentaires (CS), CS1 Exigences relatives à la sécurité**

Les proposants doivent suivre les instructions suivantes :

Insérer:

**EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS AMÉRICAINS :
dossier primaire no T8032-120005**

TOUS les renseignements et les biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA fournis à l'entrepreneur destinataire étranger ou produit par le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant}, doivent être protégés comme suit :

1. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit, en tout temps durant l'exécution du contrat, posséder une attestation de sécurité de l'installation, accordée par l'ANS/ADS des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE au niveau équivalent de la côte CONFIDENTIELLE conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
 - a. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} ne doit pas communiquer de renseignements PROTÉGÉ AU CANADA à un autre gouvernement ou une autre personne ou entreprise, ou son représentant, sans avoir auparavant obtenu le consentement écrit du gouvernement du Canada. Ce consentement doit être obtenu par l'entremise de l'Autorité nationale de sécurité et l'Autorité désignée en matière de sécurité (ANS/ADS) du destinataire. L'ADS canadien est le directeur de la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
 - i. Les renseignements et les biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA doivent être divulgués uniquement aux membres du personnel du destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant}, qui en ont besoin pour exécuter le contrat et qui possèdent une autorisation de sécurité d'un niveau de sécurité correspondant au niveau de classification des renseignements ou des biens, autorisation attribuée par leur ANS ou leur ADS, conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
 - ii. Les renseignements ou les produits de niveau PROTÉGÉ AU CANADA fournis ou générés dans le cadre de ce présent contrat ne doivent pas être remis à un autre destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} ou à un sous-traitant, sauf dans les cas suivants :
 - a. l'ANS ou l'ADS de l'autre destinataire étranger {entrepreneur ou sous-traitant} atteste par écrit que ce dernier a obtenu l'accès aux renseignements de niveau PROTÉGÉ AU CANADA par l'intermédiaire de son ANS de son ADS;
 - b. l'ANS ou l'ADS des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE donne autorisation écrite lorsque l'autre destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} est situé dans un autre pays.
 - iii. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit, en tout temps durant l'exécution du contrat, veiller à ce que le transfert des renseignements et des biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA soit

facilité conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et aux dispositions du Protocole d'entente bilatérale sur la sécurité industrielle signé par les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et le Canada.

- iv. Tant que l'ANS ou l'ADS responsable de la sécurité industrielle des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE dont dépend le destinataire étranger n'a pas transmis à l'ADS du Canada les attestations de sécurité écrites exigées pour les membres du personnel, le destinataire étranger N'A PAS aux biens et aux renseignements de niveau PROTÉGÉ AU

ACCÈS

CANADA et

renseignements et ces

accompagné. L'accompagnateur

gouvernement détenant une autorisation de

niveau requis.

NE PEUT PAS PÉNÉTRER sur les sites où ces

biens sont conservés à moins d'être

doit être un employé du

sécurité adéquate du

- b. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} ne doit pas utiliser les renseignements ou les biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA pour répondre à des besoins distincts de l'exécution du contrat sans l'approbation écrite préalable du gouvernement du Canada. Cette autorisation doit être obtenue auprès de l'ADS du Canada.
- i. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit attribuer à TOUS les renseignements et biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA qui lui sont fournis par le gouvernement du Canada en vertu du présent contrat la cote de sécurité équivalente utilisée par les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

2. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit, en tout temps durant l'exécution du contrat, posséder une **autorisation de détenir des renseignements** approuvée et délivrée par l'ANS ou l'ADS responsable de la sécurité industrielle des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, à un niveau adéquat pour la classification des renseignements et des biens, conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

- a. Dans l'éventualité du retrait de la partie destinataire ou à la fin du contrat, tous les renseignements et les biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA fournis ou produits en vertu de ce contrat continueront d'être protégés, conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
- b. L'entrepreneur étranger destinataire assurera une protection des renseignements et des biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA aussi stricte que celle mise en œuvre par le gouvernement du Canada, conformément aux politiques nationales, aux lois et aux règlements en matière de sécurité nationale, et comme prévu par l'ANS ou l'ADS des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

3. Le destinataire étranger NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de **technologie de l'information** pour traiter, produire ou stocker, par des procédés électroniques, des renseignements de nature délicate avant que l'ANS ou l'ADS des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE lui en donne le droit. Une fois que l'entrepreneur étranger destinataire a

reçu cette approbation écrite, il peut effectuer ces tâches jusqu'au niveau
CONFIDENTIEL.

4. À la fin des travaux, le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit restituer au gouvernement du Canada, par l'entremise des circuits officiels, tous les renseignements et les biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA qu'il aura reçus ou produits en vertu de ce contrat, y compris tous les renseignements et les biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA remis à ses sous-traitants ou produits par eux.
5. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} visitant le gouvernement du Canada ou des installations industrielles doit présenter une **demande de visite** à son ANS ou à son ADS, dans les cas où les membres du personnel destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} ont accès ou doivent avoir accès, accompagné ou non, à des renseignements ou des biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA à cet endroit.
6. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit immédiatement signaler à son ANS ou à son ADS tous les cas dans lesquels il sait ou il a lieu de croire que des renseignements ou des biens de niveau PROTÉGÉ AU CANADA fournis ou produits conformément à ce contrat, ont été perdus ou divulgués à des personnes non autorisées.
7. Le destinataire étranger {entrepreneur et sous-traitant} doit contacter son ANS ou ADS afin de se conformer aux dispositions du Protocole d'entente bilatérale sur la sécurité industrielle signé par les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et le Canada, en ce qui a trait aux équivalences.

Le destinataire ÉTRANGER {entrepreneur et sous-traitant} doit utiliser le tableau des équivalences fourni ci-dessous conjointement avec les paragraphes précédents, conformément aux politiques nationales des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et aux dispositions énoncées dans le protocole d'entente bilatéral en matière de sécurité industrielle conclu entre les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et le Canada, pour déterminer les niveaux d'équivalence des renseignements et des biens de niveau PROTÉGÉ CANADA.

TABLEAU DES ÉQUIVALENCES	
CANADA É.-U.	
PROTÉGÉ	Aucune équivalence officielle aux É.-U. À TRAITER AU MINIMUM COMME DE NIVEAU CONFIDENTIEL QUAND AUX É.-U.
CONFIDENTIEL	CONFIDENTIEL
SECRET	SECRET

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8032-120005/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8032-120005

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

PWL-2-35030

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ii) **Énoncé de Projet / Cadre de référence, Description des Services - Services requis (SR), SR 2 Étude géotechnique, 2.2 Généralités, Portée et Activités**

Les proposants doivent suivre les instructions suivantes :

Insérer: "Noter que des données d'arpentage suffisantes pour établir les emplacements spécifiques des trous de sondage sont disponibles pour les travaux à exécuter sur les territoires américain et canadien, et qu'elles seront fournies à l'Expert-conseil retenu lors de l'attribution du contrat"

iii) **Formulaire de proposition de prix (Annexe C)**

Les proposants doivent suivre les instructions suivantes :

Supprimer: Dans son intégralité.

Insérer: **Formulaire de proposition de prix - Révision 1 (Annexe C)** qui se trouve à la pièce jointe de cette modification et à la pièce jointe no 3 (ATT 3) sur MERX.

Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

ANNEXE C

FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX -

Révision 1

ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

DIRECTIVES : Veuillez remplir ce Formulaire de proposition de prix et le présenter dans une **enveloppe distincte scellée** sur laquelle vous aurez dactylographié le nom du proposant, le nom du projet, le numéro de l'invitation de TPSGC et la mention « FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX ». Les propositions de prix ne doivent pas comprendre la TPS/TVH.

LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE

Nom de projet :

Nom du proposant :

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation :

SERVICES REQUIS

PRIX FIXE

A. Étape1 - travaux exécutés au Canada

SR 1 Étude du sous-sol et des fondations

Montant forfaitaire

Pont principal et approches	
16 trous de sondage à une profondeur de 10m dans le substrat rocheux	000,00\$
14 trous de sondage à une profondeur de 20m dans le substrat rocheux	000,00\$
Esplanade douanière canadienne - 1 trou de sondage à une profondeur de 30m (ou 2m dans le substrat rocheux)	000,00\$
Cinq (5) Réunions	000,00\$
SR 2 Étude géotechnique	
Remblai de l'approche canadienne - 5 trous de sondage à une profondeur de 10m	000,00\$
Analyses de la composition chimique du sol et des eaux souterraines et aux essais en laboratoire	000,00\$
Une mobilisation	000,00\$
TOTAL DES HONORAIRES: ÉTAPE1 - TRAVAUX EXÉCUTÉS AU CANADA	000,00\$

B. Étape2 - travaux exécutés aux États-Unis

SR 1 Étude du sous-sol et des fondations

Pont principal et approches	
33 trous de sondage à une profondeur de 10m dans le substrat rocheux	000,00\$
10 trous de sondage à une profondeur de 20m dans le substrat rocheux	000,00\$
Échangeur de l'Interstate 75 - 20 trous de sondage à une profondeur de 10m dans le substrat rocheux	000,00\$
Esplanade américaine - 20 trous de sondage à une profondeur de 30 m (ou 2 m dans le substrat rocheux)	000,00 \$
Cinq (5) Réunions	000,00\$
SR 2 Étude géotechnique	000,00\$
Remblai de l'approche américaine - 5 trous de sondage à une profondeur de 10m	000,00\$
Esplanade douanière américaine - 50 trous de sondage à une profondeur d'au moins 1,5m	000,00\$
Analyses de la composition chimique du sol et des eaux souterraines et aux essais en laboratoire	000,00\$
Deux mobilisations	000,00\$
<u>TOTAL DES HONORAIRES: ÉTAPE2 - TRAVAUX EXÉCUTÉS AUX ÉTATS-UNIS</u>	000,00\$

COÛT TOTAL DES SERVICES AUX FINS D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION

A. Total des honoraires - Étape1 - travaux exécutés au Canada\$
B. Total des honoraires - Étape2 - travaux exécutés aux États-Unis \$
Total des honoraires selon l'évaluation\$

Les éléments suivants NE feront PAS partie intégrante du processus d'évaluation

LES PRIX UNITAIRES TAUX HORAIRES SUIVANTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT.

Le Canada peut accepter ou rejeter n'importe quel de ces honoraires, débours et taux horaires. Le Canada se réserve le droit de négocier ces honoraires, débours et taux horaires.

Étape1 - travaux exécutés au Canada

Étude du sous-sol et des fondations

Prix unitaire

*

Pont principal et approches	
1 trou de sondage à une profondeur de 10m dans le substrat rocheux	000,00\$
1 trou de sondage à une profondeur de 20m dans le substrat rocheux	000,00\$
Esplanade douanière canadienne - 1 trou de sondage à une profondeur de 30m (ou 2m dans le substrat rocheux)	000,00\$
Étude géotechnique	
Remblai de l'approche canadienne - 1 trou de sondage à une profondeur de 10m	000,00\$

Étape2 - travaux exécutés aux États-Unis

Étude du sous-sol et des fondations

Pont principal et approches	
1 trou de sondage à une profondeur de 10m dans le substrat rocheux	000,00\$
1 trou de sondage à une profondeur de 20m dans le substrat rocheux	000,00\$
Échangeur de l'Interstate 75 - 1 trou de sondage à une profondeur de 10m dans le substrat rocheux	000,00\$
Esplanade douanière américaine - 1 trou de sondage à une profondeur de 30m (ou 2m dans le substrat rocheux)	000,00\$

Étude géotechnique	
Remblai de l'approche américaine - 1 trou de sondage à une profondeur de 10m	000,00\$
Esplanade douanière américaine - 1 trou de sondage à une profondeur d'au moins 1,5m	000,00\$

* Les prix unitaires ci-dessus comprennent tous les services et les frais associés à l'inscription des conclusions d'études dans le Rapport préliminaire sur les conditions du sous-sol, y compris, sans toutefois s'y limiter, les exigences d'échantillonnage, les essais en laboratoire, les exigences relatives au matériel et au personnel, etc.

Dirigeants

<i>Nom</i>	<i>\$ de l'heure</i>
.....\$
.....\$
.....\$

Personnel

<i>Personnel / Poste</i>	<i>\$ de l'heure</i>
.....\$
.....\$
.....\$
.....\$
.....\$
.....\$

FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX